Date de mise en ligne :

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20261006-CM26_08003-DE

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY
N°CM/26-08003

Date d'envoi de la convocation : 29 septembre 2026

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice | = 19 |
| Présents | = 12 |
| Votants | = 17 |

RÉUNION DU 6 OCTOBRE 2026

# Convention Territoriale Globale : avenant pour l'année 2027

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.
**Étaient présents** : Marilène BACK, Jean-Louis BONDU, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRE, Sandrine FLOCH, Stéphanie GUEGUEN, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Cécile LORMEAU, Michel RINNA, Jean-Marie TRÉHORET formant la majorité des membres en exercice.
**Excusés et représentés** : Vannessa FLAUX, Violaine BODENNEC, Herveline CABON, Florian CARDINALE et Fabien GINESTE donnent respectivement procuration à Cécile LORMEAU, Stéphanie GUEGUEN, Mickaël CONQ ; Jean-François DELAPRÉ et Jean-Louis BONDU.
**Absents :** Raphaël RAPIN, Laurence GUERINET.
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Sandrine FLOCH a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Madame Stéphanie GUEGUEN, 1ère adjointe en charge de « familles et solidarité » rappelle, que la Convention Territoriale Globale (CTG) est un dispositif de coopération entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les collectivités locales, visant à construire un projet social territorial adapté aux besoins des habitants et des familles.

La Convention Territoriale Globale a été signée en 2023 pour une durée de trois ans. Elle s'acheve en décembre 2026. La CLCL et les 14 communes qui la composent sont invités à prolonger d'une année la convention via un avenant pour coïncider avec le calendrier de l'élection présidentielle et la future convention d'objectifs et de gestion.

En effet, les politiques familiales sont négociées entre l'Etat et la branche famille de la Sécurité sociale et mises en œuvre par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), via la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG). La CTG dépend donc de la COG qui définit les orientations et les moyens alloués aux politiques familiales et se décline ensuite sur les départements. La COG sera réécrite au 1er janvier 2028 et sera valable jusqu'au 31 décembre 2032.

Par ailleurs, la CAF demande aux communes concernées par la signature d'un avenant d'y faire figurer la notion de Service Public de la Petite Enfance (SPPE). Sur l'année 2025, le SPPE a été rendu obligatoire sur l'ensemble du territoire national. Il vise à répondre aux besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles, en imposant des compétences spécifiques aux communes qui deviennent autorités organisatrices. Il est prévu que les partenaires se saisissent au cours de l'année 2027, d'un travail partagé d'appropriation et de clarification du dispositif SPPE et de ses enjeux, en vue de compléter l'annexe 3, Plan d'Actions 2023-2026 de la CTG.

Date de mise en ligne :

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20261006-CM26_08003-DE

**DÉLIBÉRATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 17 voix pour

**Article 1** : Autorise le Maire à signer l'avenant de la Convention Territoriale Globale, annexé à la présente délibération.

À Guissény, le 6 octobre 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Louis BONDU



La secrétaire de séance,
Sandrine FLOCH

